



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO

Bulletin officiel  
de l'Éducation nationale

# n°17 2026

---

Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2026

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo17>

## Sommaire

### Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

**Vocabulaire de la nature en ville (termes, expressions et définitions adoptés)**

→ [Liste JO du 22-3-2026](#) - NOR : CTNR2607472K

### Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur (BTS)

**Thème concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2027**

→ [Note de service du 01-04-2026](#) - NOR : ESRS2608144N

Brevet de technicien supérieur (BTS)

**Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de BTS communication pour la session 2027**

→ [Note de service du 01-04-2026](#) - NOR : ESRS2608151N

### Personnels

Mouvement

**Affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré,**

**d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire de février 2027**

→ [Note de service du 27-03-2026](#) - NOR : MENH2605015N

## Mouvement

**Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire de février 2027**

→ [Note de service du 27-03-2026](#) - NOR : MENH2605384N

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

**Nomination au comité de sélection prévu à l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de sélection pour le recrutement aux emplois de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**

→ [Arrêté du 27-03-2026](#) - NOR : MENI2608723A

## Commission d'enrichissement de la langue française

### Vocabulaire de la nature en ville (termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR2607472K

→ Liste - JO du 22-3-2026

Ministère de la Culture

## I - Termes et définitions

### **affichage parental d'images de mineurs**

*Forme abrégée* : affichage parental.

*Domaine* : Communication-Informatique/Internet.

*Définition* : Pratique qui consiste, pour un parent, à publier en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, des photos, des vidéos ou d'autres informations relatives à ses enfants.

*Note* : L'affichage parental d'images de mineurs peut être constitutif d'atteinte au droit à l'image et à la vie privée de l'enfant.

*Équivalent étranger* : sharenting.

### **boîte à lumière**

*Domaine* : Arts/Photographie.

*Définition* : Dispositif constitué d'une toile qui se fixe autour du projecteur afin d'assurer une diffusion douce et uniforme de la lumière.

*Voir aussi* : caisson à lumière.

*Équivalent étranger* : soft box, softbox.

### **éclat lumineux**

*Forme abrégée* : éclat, n.m.

*Domaine* : Arts/Photographie.

*Définition* : Phénomène optique de dispersion de la lumière à l'intérieur d'un objectif photographique, qui produit sur l'image des rayons lumineux, souvent en forme d'étoile.

*Note* : L'éclat lumineux peut être volontaire ou accidentel.

*Équivalent étranger* : flare.

### **imagerie à large plage de luminosité**

*Abréviation* : ILPL.

*Domaine* : Audiovisuel-Arts/Photographie.

*Synonyme* : imagerie à large plage dynamique.

*Définition* : Technique photographique ou vidéo qui consiste à produire une image ou une séquence vidéo ayant une plage de luminosité étendue, par la combinaison automatique de prises de vue obtenues par rafale à variation.

*Note* : L'imagerie à large plage de luminosité permet par exemple d'obtenir des images dont tous les détails sont visibles, même si les contrastes sont importants.

*Voir aussi* : rafale à variation.

*Équivalent étranger* : high dynamic range (HDR), high dynamic range imaging (HDRI).

### **imagerie par assemblage de mises au point**

*Abréviation* : IAMP.

*Forme abrégée* : assemblage de mises au point.

*Domaine* : Arts/Photographie.

*Définition* : Technique photographique ou vidéo qui consiste à mettre au point une image sur toute la profondeur de champ, par la combinaison automatique de prises de vue obtenues par rafale à variation.

*Note* : L'imagerie par assemblage de mises au point permet par exemple d'obtenir une image dont les éléments très rapprochés ou très éloignés sont tous parfaitement nets.

*Voir aussi* : rafale à variation.

*Équivalent étranger* : focus stacking.

### **littérature jeune adulte**

*Forme abrégée* : jeune adulte (JA).

*Domaine* : Édition et livre-Littérature.

*Définition* : Catégorie d'œuvres littéraires destinées à des adolescents ou à des jeunes adultes, qui mettent en scène des personnages auxquels ils peuvent s'identifier, et qui abordent des thèmes susceptibles de les concerner.

*Note* :

1. Les thèmes abordés par la littérature jeune adulte sont, par exemple, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'identité de genre, le racisme, les questions environnementales.
2. La littérature jeune adulte peut être déclinée en divers genres tels que le roman d'amour, l'anticipation ou la fantasy.

Voir aussi : fantasie.

Équivalent étranger : young adult (YA), young adult literature.

#### **luxe discret**

Domaine : Habillement et mode.

Définition : Tendance de la mode, dans le secteur du luxe, qui se caractérise par un style sobre et sans ostentation.

Équivalent étranger : quiet luxury.

#### **nouvelle romance**

Domaine : Édition et livre-Littérature.

Définition : Genre de romans d'amour qui abordent des thèmes contemporains, mettent en scène des relations amoureuses passionnées, et s'adressent au premier chef à un public d'adolescents et de jeunes adultes.

Note :

1. Les thèmes abordés par la nouvelle romance peuvent notamment concerner les représentations contemporaines d'aspects de la vie intime, telle la santé mentale, ou de sujets de société.
2. On trouve aussi le terme « romance contemporaine ».

Voir aussi : romance urbaine.

Équivalent étranger : new romance [marque déposée].

#### **plateau photo**

Domaine : Arts/Photographie.

Définition : Espace aménagé, en intérieur ou en extérieur, pour les besoins d'une séance photo.

Note : Un plateau photo peut être un studio équipé, un décor temporaire ou un lieu naturel préparé pour la prise de vue.

Voir aussi : séance photo.

Équivalent étranger : photo-call, photocall.

#### **porté-rapporté, n.m.**

Domaine : Habillement et mode.

Définition : Pratique qui consiste à acheter un article de mode, à le porter brièvement puis à le rendre afin d'en être remboursé.

Équivalent étranger : wardrobing.

#### **précollection, n.f.**

Domaine : Habillement et mode.

Définition : Collection intersaison qui est présentée avant les collections principales automne-hiver.

Équivalent étranger : pre-fall, prefall.

#### **romance toxique**

Domaine : Édition et livre-Littérature.

Définition : Genre de romans d'amour qui mettent en scène des relations amoureuses caractérisées par des violences psychologiques ou physiques extrêmes dans un contexte de domination, le plus souvent masculine.

Voir aussi : nouvelle romance.

Équivalent étranger : dark romance.

#### **séance photo**

Forme développée : séance de photographie.

Domaine : Arts/Photographie.

Définition : Séance de prises de vue organisée lors d'un évènement public ou privé, au cours de laquelle sont photographiés les invités.

Voir aussi : plateau photo.

Équivalent étranger : photo-call, photocall.

#### **style tailleur**

Domaine : Habillement et mode.

Définition : Style inspiré par les caractéristiques d'une fabrication artisanale telle qu'un tailleur pourrait la réaliser.

Note : On trouve aussi le terme « style sartorial », qui est déconseillé.

Équivalent étranger : tailoring.

#### **teint de porcelaine**

Domaine : Habillement et mode.

Définition : Teint parfaitement lisse, lumineux et quasi translucide, obtenu par des soins de la peau ou du maquillage, ou encore, à l'image, par des effets numériques.

Équivalent étranger : glass skin.

## II. Table d'équivalence

### A. Termes étrangers

Table d'équivalence des termes étrangers vers leurs équivalents français

Terme étranger(1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français(2)
dark romance.	Édition et livre-Littérature.	romance toxique.

Terme étranger(1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français(2)
flare.	Arts/Photographie.	éclat lumineux, éclat, n.m.
focus stacking.	Arts/Photographie.	imagerie par assemblage de mises au point (IAMP), assemblage de mises au point.
glass skin.	Habillement et mode.	teint de porcelaine.
high dynamic range (HDR), high dynamic range imaging (HDRI).	Audiovisuel-Arts/Photographie.	imagerie à large plage de luminosité (ILPL), imagerie à large plage dynamique.
new romance [marque déposée].	Édition et livre-Littérature.	nouvelle romance.
photo-call, photocall.	Arts/Photographie.	plateau photo.
photo-call, photocall.	Arts/Photographie.	séance photo, séance de photographie.
pre-fall, prefall.	Habillement et mode.	précollection, n.f.
quiet luxury.	Habillement et mode.	luxe discret.
sharenting.	Communication-Informatique/Internet.	affichage parental d'images de mineurs, affichage parental.
soft box, softbox.	Arts/Photographie.	boîte à lumière.
tailoring.	Habillement et mode.	style tailleur.
wardrobing.	Habillement et mode.	porté-rapporté, n.m.
young adult (YA), young adult literature.	Édition et livre-Littérature.	littérature jeune adulte, jeune adulte (JA).

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.  
(2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (*Termes et définitions*).

## B. Termes français

Table d'équivalence des termes français vers leurs équivalents étranger

Terme français(1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger(2)
affichage parental d'images de mineurs, affichage parental.	Communication-Informatique/Internet.	sharenting.
assemblage de mises au point, imagerie par assemblage de mises au point (IAMP).	Arts/Photographie.	focus stacking.
boîte à lumière.	Arts/Photographie.	soft box, softbox.

Terme français(1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger(2)
éclat lumineux, éclat, n.m.	Arts/Photographie.	flare.
<b>imagerie à large plage de luminosité (ILPL), imagerie à large plage dynamique.</b>	Audiovisuel-Arts/Photographie.	high dynamic range (HDR), high dynamic range imaging (HDRI).
<b>imagerie par assemblage de mises au point (IAMP), assemblage de mises au point.</b>	Arts/Photographie.	focus stacking.
<b>littérature jeune adulte, jeune adulte (JA).</b>	Édition et livre-Littérature.	young adult (YA), young adult literature.
<b>luxe discret.</b>	Habillement et mode.	quiet luxury.
<b>nouvelle romance.</b>	Édition et livre-Littérature.	new romance [marque déposée].
<b>plateau photo.</b>	Arts/Photographie.	photo-call, photocall.
<b>porté-rapporté, n.m.</b>	Habillement et mode.	wardrobing.
<b>précollection, n.f.</b>	Habillement et mode.	pre-fall, prefall.
<b>romance toxique.</b>	Édition et livre-Littérature.	dark romance.
<b>séance photo, séance de photographie.</b>	Arts/Photographie.	photo-call, photocall.
<b>style tailleur.</b>	Habillement et mode.	tailoring.
<b>teint de porcelaine.</b>	Habillement et mode.	glass skin.
<p>(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

## Brevet de technicien supérieur (BTS)

### Thème concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de BTS pour la session 2027

NOR : ESRS2608144N

→ Note de service du 1-4-2026

MESRE – DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales ; au directeur du Cned ; au directeur du Siec ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'arrêté du 13 juillet 2023 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de culture générale et expression, aux compétences travaillées et à la définition de l'épreuve de culture générale et expression du brevet de technicien supérieur paru au Journal officiel de la République française le 2 août 2023 prévoit qu'un thème est étudié en deuxième année de BTS.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques du thème prévu pour la session 2027 sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2026, la note de service du 14 avril 2025, publiée aux Bulletins officiels n° 17 du 24 avril 2025 est abrogée.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,  
Laurent Regnier

## Annexe – Le vrai du faux

### Problématique

Notre temps met singulièrement à mal le partage du vrai et du faux : les manipulations langagières et, plus nombreuses encore, celles des images, fabriquent de faux documents, de faux témoignages, jusqu'à produire des univers entièrement artificiels. Umberto Eco, dès les années 1970, s'en inquiétait en voyageant aux États-Unis dans l'hyperréalité et en décrivant dans *La Guerre du faux* des villes factices, des châteaux reconstitués, des musées de cire, des cités déjà aussi illusoire que le paradis artificiel de Seahaven dans *The Truman Show*. L'ère numérique semble mettre à l'épreuve davantage encore notre capacité à reconnaître le faux. La désinformation, la circulation incessante d'images prises pour des réalités d'une part, et d'images désormais manipulables à l'infini d'autre part, inaugurent une nouvelle époque, que l'on a pu baptiser celle de la « post-vérité ». Sur un plan technologique, les intelligences artificielles génératives sont conçues selon des logiques probabilistes, et ne peuvent garantir la véracité des discours qu'elles recomposent. Comment dès lors démêler sur ce point le vrai du faux, la propagande du fait qu'elle enveloppe ou détourne, l'infox de l'information ?

Pourtant, notre propension à croire si facilement au faux, à y goûter même, révèle sans doute quelque chose de fondamental. Dès l'Antiquité, Plin l'Ancien racontait, au livre XXXV de son *Histoire naturelle*, que le peintre Zeuxis avait peint des raisins si ressemblants que des oiseaux tentèrent de venir les manger. Mais le peintre se désolait : s'il avait aussi bien réussi l'enfant qui figurait également sur sa peinture, les oiseaux auraient dû avoir peur de lui, et s'enfuir ! L'illusion est ainsi l'objet d'un plaisir, celui qu'Aristote associe à la mimésis, mais qui trompe-t-elle, et jusqu'où ? Le vrai du faux : avant de les démêler, n'y a-t-il pas à considérer combien le trompe-l'œil dans le domaine visuel, comme la fiction dans le domaine narratif, peuvent révéler de ce qu'ils imitent ? L'art baroque a su jouer de toutes les valeurs et de tous les vertiges de l'illusion. Aragon a appris à appeler « mentir-vrai » l'art romanesque et avec lui l'ambition de la littérature qui, représentant le monde, en divulgue la vérité. C'est que, le théâtre lui aussi ne cesse de nous l'enseigner, le fictif n'est pas le mensonge : s'il invente, c'est pour dévoiler. La suspension volontaire de l'incrédulité théorisée par Samuel Taylor Coleridge ne fait pas des lecteurs et des spectateurs des oiseaux dupés ; elle prouve au contraire une réception avvertie, qui tirera tout le suc et toute la valeur d'un spectacle ou d'une lecture. Il y a un vrai du faux, un vrai qui peut-être n'est accessible que par le faux.

L'univers de la consommation brouille encore notre rapport à l'authenticité. Simili cuir, bijoux en toc, fausse-monnaie visent à ressembler à s'y méprendre, faisant de nous tantôt les oiseaux de Zeuxis, piégés par la fabrication de l'illusion, tantôt des spectateurs un peu coupables, trop heureux d'arborez une marque sans en avoir payé le prix. Et paradoxalement, le champ artistique rebat encore les cartes du vrai et du faux, à un autre titre : où s'arrête l'hommage, où commence le plagiat, voire la mystification ? L'ancienneté ou la rareté confère parfois une valeur particulière, voire une aura, aux copies qui remplacent un original fragile ou disparu...

Le vrai du faux, donc ? Il est urgent d'envisager les relations nombreuses du vrai et du faux, leurs liaisons utiles et leurs déliaisons impératives, sans confondre l'exigence de vérité et la nécessité de l'imaginaire, sans jeter l'illusion esthétique avec l'eau de la désinformation. N'est-il pas également urgent de demander aux fictions littéraires et cinématographiques, comme à toutes les formes artistiques de l'illusion, de nous aider à lutter contre la platitude du faux ?

### Mots-clefs

- vérité, mensonge, véracité, crédulité, crédibilité, incrédulité, fiction, fictif, invention, imagination, *mimesis*, imaginaire, effet-personnage, illusion scénique, illusion romanesque, trompe-l'œil, effets spéciaux, illusion d'optique, mascarade, chimère ;
- infox, désinformation, manipulation, duperie, imposture, mystification, canular, avatar, propagande, contre-vérité, bourrage de crâne, post-vérité ;
- imitation, imiter, controuver, artefact, faux-semblant, simulacre, leurre, contrefaçon, copie, toc, simili, faussaire, authenticité, restauration, feindre, pseudo, factice ;
- réalité, réalisme, monde virtuel, métavers, avatar, hyperréalisme, mirage, méprise, simulation, illusionniste, prestidigitation, magicien, feux d'artifice.

### Expressions

- distinguer le vrai du faux, le mentir-vrai, la métaphore vive, un noble mensonge, se faire un cinéma, se faire des illusions, faire preuve de discernement / déciller les yeux de quelqu'un, déchirer le voile / village Potemkine / le roi est nu.

### Bibliographie indicative

#### Littérature

Louis Aragon, *Le Mentir-vrai*  
Margaret Atwood, *La Servante écarlate*  
Honoré de Balzac, *Illusions perdues*  
Jorge Luis Borges, *Fictions*  
Octavia Butler, *La Parabole du semeur*  
Pedro Calderón de La Barca, *La Vie est un songe*  
Emmanuel Carrère, *L'Adversaire*  
Miguel de Cervantes, *Don Quichotte*  
Pierre Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*  
Jean Cocteau, *Le menteur*  
Pierre Corneille, *Le menteur, L'illusion comique*  
Philip K. Dick, *Simulacres*  
Denis Diderot, *Jacques le fataliste*  
Bernard de Fontenelle, « La Dent d'or », *Histoire des oracles*  
André Gide, *Les Faux-monnayeurs*  
Joris-Karl Huysmans, *À rebours*  
Jean de La Fontaine, *Fables*  
Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux, *Les Fausses confidences*  
Molière, *Le Tartuffe*  
George Orwell, 1984, *La Ferme des animaux*  
Georges Perec, *Un cabinet d'amateur*  
Pirandello, *Six personnages en quête d'auteur*  
Jean de Rotrou, *Le Véritable Saint-Genest*  
Nathalie Sarraute, *Le Mensonge*  
Marguerite Yourcenar, *Comment Wang-Fô fut sauvé*

#### Essais

Pierre Bayard, *Comment parler des faits qui ne se sont pas produits ?*  
Walter Benjamin, *L'Œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*  
Jean-Jacques Breton, *Le Faux dans l'art*  
Philippe Bourdin et Stéphane Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles : un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*  
Henri Cadiou et Pierre Gilou, *La Peinture en trompe-l'œil*  
David Colon, *Propagande : la manipulation de masse dans le monde contemporain*  
Umberto Eco, *La Guerre du faux*  
Paul Eudel, *Le Truquage. Les contrefaçons dévoilées*  
Werner Herzog, *L'Avenir de la vérité*  
François-Bernard Huighe, *Désinformation : les armes du faux*  
Annie Le Brun, *Du trop de réalité*  
Edgar Morin, *La Rumeur d'Orléans*  
Tzvetan Todorov (dir.), *Littérature et réalité*

#### Films

Olivier Assayas, *Le Mage du Kremlin*  
Arne Birkenstock, *The Art of Forgery*

Claude Chabrol, *Masques*  
Charles Chaplin, *Le Dictateur*  
Sam Cullman et Jennifer Grausman, *Art and Craft (Le Faussaire)*  
Federico Fellini, *La dolce vita ; Huit et demi*  
Lasse Hallström, *Faussaire (The Hoax)*  
Spike Jonze, *Her*  
William Karel, *Opération lune*  
Akira Kurosawa, *Rashōmon*  
Jean-Luc Léon, *Un vrai faussaire*  
Barry Levinson, *Wag the dog*  
Ernst Lubitsch, *To Be or Not to Be*  
Christopher Nolan, *The Prestige ; Inception*  
Eric Rochant, *Le Bureau des légendes, saison 1*  
Steven Spielberg, *Arrête-moi si tu peux (Catch Me If You Can)*  
Agnès Varda, *Le documenteur*  
Paul Verhoeven, *Elle*  
Peter Weir, *The Truman Show*  
Orson Welles, *Vérités et mensonges (F for Fakes)*

#### **Bandes dessinées**

Alain Ayroles, *Les Indes fourbes*  
Neil Gaiman, *Le marchand de sable (Sandman), 1989-96*  
Alan Moore, David Lloyd, *V for Vendetta*  
Benoit Peeters et François Schuiten, *Les Cités obscures*

#### **Arts plastiques et architecture**

Giuseppe Arcimboldo  
Francesco Borromini, *Galerie en trompe-l'œil du Palazzo Spada, Rome (1540)*  
Sandro Botticelli, *La Calomnie d'Apelle (v. 1495)*  
Salvador Dalí  
Maurits Cornelis Escher  
Luigi Ghirri  
Andreas Gursky  
Cornelis Norbertus Gysbrechts  
Damien Hirst, *Treasures from the wreck of the Unbelievable*  
René Magritte  
Andrea Mantegna  
Ron Mueck  
Diego Velasquez  
Paul Véronèse  
Eugène Viollet-le-Duc

#### **Ressources en ligne**

**Dossier de presse** – « Fake News. Art, fiction, mensonge », Fondation groupe EDF, du 27 mai 2021 au 22 janvier 2022, dossier de presse

<https://fondation.edf.com/app/uploads/2021/05/edf-fake-new-fr-03.pdf>

**Exposition virtuelle** – « Faux et faussaires, du Moyen Âge à nos jours », du 15 octobre 2025 au 2 février 2026, Musée des archives nationales, Paris

<https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/evenements/faux-et-faussaires-du-moyen-age-nos-jours>

**Podcast** – « Des Martiens au Sahara aux pyramides électriques : qu'est-ce qu'une fake news archéologique ? », *Sans oser le demander*, France Culture, 27 avril 2023.

**Podcast** – Baptiste Beaulieu, « Si c'est gratuit, c'est que nous sommes le produit », sur France Inter, 27 octobre 2018.

**Podcast** – Brice Couturier, « Faits alternatifs : pourquoi notre cerveau est-il pris en défaut ? », France Culture, 23 avril 2021.

**Dossier de presse** – Maurits Cornelis Escher, Exposition à la Monnaie de Paris, du 15 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026

[https://www.monnaiedeparis.fr/media/contentmanager/content/000\\_Dossier\\_de\\_presse\\_Escher.pdf](https://www.monnaiedeparis.fr/media/contentmanager/content/000_Dossier_de_presse_Escher.pdf)

**Podcast** – Olivia Gesbert, « Fausse nouvelles et théories du complot : la guerre des récits », France Culture, 17 novembre 2020.

**Document sonore** – Orson Welles, *La guerre des mondes*, 1938

<https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/fiction-radio-canular-atome-panique-apocalypse-nucleaire-france>

## Brevet de technicien supérieur (BTS)

### Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de BTS communication pour la session 2027

NOR : ESRS2608151N

→ Note de service du 1-4-2026

MESRE – DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspectrices d'académie-inspectrices pédagogiques régionales ; au directeur du Cned ; au directeur du Siec ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'arrêté du 19 décembre 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur communication (publié au Journal officiel de la République française du 29 décembre 2022) prévoit que le programme de la deuxième année de formation est composé de trois thématiques renouvelées par tiers.

L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chaque thématique, prévues pour la session 2027, sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2026, la note de service du 14 avril 2025, publiée aux Bulletins officiels n° 17 du 24 avril 2025 est abrogée.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, et par délégation,  
Le sous-directeur de la stratégie et de la qualité des formations,  
Laurent Regnier

## Annexe – Thématiques concernant l'enseignement de cultures de la communication en deuxième année de section de technicien supérieur communication en vue de la session 2027

### Thématique 1 – À table ! : formes et enjeux du repas

Ne fait-on que s'alimenter quand on prend un repas ? Si se nourrir est une nécessité pour survivre, se mettre à table dépasse la satisfaction d'un besoin vital : par le rapport au temps qu'il engage, son anticipation ou son improvisation, le repas traduit quelque chose de notre humanité et des coutumes anthropologiques dans lesquelles elle s'inscrit. Dépassant le besoin naturel auquel elle répond, cette pratique, universelle, régulière, parfois itérative à l'occasion de célébrations, se réalise selon des formes et des organisations variées. Solitaire ou collectif, en famille ou entre amis, expéditif ou festif, frugal ou pantagruélique, sinistre ou dionysiaque, le repas est un rituel social, culturel, voire symbolique, dont la portée, les formes ou les enjeux expriment une part de notre rapport au monde, à l'autre, ou à une certaine conception de la civilité, voire de la civilisation.

Ce qui nous semble aller de soi, sous telle latitude – utiliser des couverts ou des baguettes, disposer ou non chez soi d'un espace dédié au repas, déjeuner à la maison ou à l'extérieur, dîner à 17 h ou à 22 h – apparaît comme le fruit d'une lente évolution historique et obéit à des logiques souvent contingentes. Les formes du repas sont ainsi constitutives de notre sociabilité et de notre héritage culturel. De quelle maîtrise de soi et d'intégration au groupe fait-on preuve en respectant des manières de table ? Qu'échange-t-on, que partage-t-on au-delà de la nourriture ? Que se joue-t-il dans le rituel de la table, lieu de mise en scène par excellence, qui peut tour à tour tourner à la fête, au drame, à la scène de séduction, de révélation, à l'humiliation ou à la dérision ? Le repas est en effet un moment où se font et se défont des relations sociales, où se cristallisent des affects et des tensions, où se manifestent des rapports de pouvoir et des inégalités. C'est ainsi autant un objet d'étude privilégié des sociologues, qu'une préoccupation récurrente de la presse et des publicitaires. Car passer à table n'est jamais neutre : il s'y joue, s'y déjoue, s'y renoue ou s'y réinvente toujours plus ou moins un modèle, qu'il s'agisse de la Cène, des ripailles de Gargantua, du Festin de Pierre ou des repas de noces dans les romans du XIX<sup>e</sup> siècle.

Motif infiniment feuilleté, tant littéraire que pictural, théâtral ou cinématographique, il traverse toute l'histoire des arts et des idées, du *Banquet* de Platon au *Charme discret de la bourgeoisie* de Luis Buñuel (où tout repas est empêché), alimentant à satiété l'appétit des créateurs comme la fascination des lecteurs et des spectateurs.

Et de nos jours ? Que deviennent ces arts de la table par-delà la généralisation de la malbouffe et l'engouement pour les fast-foods ? Qu'exprime et signifie la surexposition de la gastronomie au travers des émissions de télé-réalité et des réseaux sociaux ? Ne mangerait-on désormais qu'à travers un écran ? N'y risque-t-on pas une uniformisation des traditions qui ont

fait de la Table le foyer vivant de la société, là où se fait ou se défait par essence le lien social ? Ou au contraire, les cuisiniers, artistes et metteurs en scène contemporains n'inventent-ils pas une scénographie propre à interroger les mutations de notre sociabilité ?

**Le repas comme mémoire sociale et culturelle :** transmission des traditions culinaires, partage entre générations, mémoires sensorielles, nostalgie des plats qu'on revisite et imaginaires passés.

**Le repas comme ouverture au monde :** diversification géographique et culturelle des plats, alimentation comme lieu du métissage, internationalisation du patrimoine culinaire, passion populaire et médiatique pour la cuisine et la gastronomie.

**Le repas comme marqueur social :**

- évolution de la sociabilité du repas (recomposition du modèle familial, place de l'amitié, relations professionnelles) ;
- spécificité de consommation déterminée par la classe sociale et le lieu (aide alimentaire, repas solitaire, cocooning, etc.) ;
- répartition genrée des tâches selon les acteurs du repas : achat, préparation, service, nettoyage/ménage.

**Le repas et les normes :**

- encadrement de la communication par les enjeux de santé publique et les réglementations sanitaires (lutte contre l'abus d'alcool, campagne de prévention « manger et bouger », étiquetage « Nutri-score », certification « agriculture biologique », mention « fait maison », production locale) ;
- injonctions contradictoires : écologiques, hygiénistes, esthétiques, liées au lobbying économique.

**Évolution des modes de consommation :** fast food, plats préparés, conditionnement, livraison, vente à emporter et restauration en ligne.

**Mots clés**

- cérémonie, rite, fête, réveillon, noces, banquet, agapes, buffet, festin, gueuleton, bringue, ripaille, quotidien, répétition ;
- convivialité, hospitalité, compagnie, copain, partage, joie, régal, invitation, plan de table, hiérarchie, ennui, malaise, dégoût, dispute, solitude ;
- manger, s'alimenter, se nourrir, se restaurer, se sustenter, se rassasier, absorber, bouffer, bâfrer, dévorer, ripailler, déguster, se régaler ;
- gourmet, fin palais, gros mangeur, anthropophage, ascète ;
- restaurant, brasserie, auberge, estaminet, taverne, gargote, cantine, rôtisserie, fast-food, kebab ;
- recette, menu, saveur, goût, consistance, texture, fumet, odeur, cru, cuit, froid, chaud, sucré-salé, gourmandise ;
- petit-déjeuner, brunch, déjeuner, lunch, pique-nique, casse-croûte, goûter, collation, thé, apéritif, dîner, souper, medianoche ;
- chef, cuisinier/cuisinière, critique gastronomique, étiquette, guide, toque, étoiles, menu, entrée, plat principal, plat signature, dessert, service ;
- table, tablée, attablement, s'attabler, tablier, commensal, commensalité.

**Expressions**

- repas d'affaire, repas de famille, repas de fête, dîner galant, dîner mondain, table familiale, banquet républicain, plaisirs de la table, bon petit plat, recettes de grand-mère, cuisine bourgeoise, cuisine gastronomique, cuisine au beurre, cordon bleu, gâte-sauce, malbouffe ; avoir une faim de loup, avoir un joli coup de fourchette, avoir un appétit de moineau, en avoir l'eau à la bouche, manger comme un cochon, manger avec un lance-pierre, manger sur le pouce, faire bonne chère, faire bombance, faire ripaille, faire gras, faire maigre, mettre les petits plats dans les grands, mettre les pieds sous la table, mettre les pieds dans le plat, casser la croûte, s'en lécher les babines ;
- à table !, bon appétit !, qui dort dîne ;
- à la bonne franquette, à la fortune du pot, entre la poire et le fromage, etc.

**Bibliographie**

Roland Barthes, « Pour une psycho-sociologie de l'alimentation contemporaine » in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, volume 16, p. 977-986.

Jean-Jacques Boutaud (dir.), *L'imaginaire de la table : Convivialité, commensalité et Communication*

Annie Ernaux, *La Femme gelée*

Sidonie Naulin, *Des mots à la bouche. Le journalisme gastronomique en France*

James Walvin, *Histoire du sucre, histoire du monde*

*Françaises, Français, etc.*, Le Kaléidoscope, 366 (régie publicitaire)

Simon Borel et Guénaëlle Gault, *La France à table (septembre 2022), Tensions et mutations autour de notre rapport à l'alimentation*

Conseil national de l'alimentation : [Alimentation et communication : les conditions de la confiance](#) (avis n° 73 – 12/2014)

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, accompagnement du consommateur vers une alimentation saine et durable : [scores alimentaires et autres formes de communication](#)

Revue *Anthropologie et Sociétés*, Globalisation alimentaire, volume 37, numéro 2, 2013

**Thématique 2 – Trop, c'est trop ? L'excès dans la communication**

**De l'ornement à l'excès :** Amplifier et orner le discours fait partie des techniques classiques pour toucher et séduire un auditoire. La communication, remplaçant l'orateur par l'annonceur, use et abuse des figures de l'amplification pour promouvoir marques, produits et comportements, et construire l'image des annonceurs à travers leur style de discours.

Recourant à tous les procédés d'accumulation, d'expressivité et d'exagération, les campagnes de communication se déploient ainsi entre deux pôles tour à tour complémentaires et contradictoires : clarté et ornement, efficacité et agrément. La frontière est mince en effet, de l'ornement à son excès, de l'emphase à la boursofflure, de l'accumulation ludique à la faute de goût, et les effets de style peuvent alourdir un message, jusqu'à le parasiter, et se révéler contre-productifs.

**Consumérisme et Ostentation** : Ce sont aussi les valeurs explicites ou implicites portées par le discours des annonceurs qui posent la question de l'excès et de ses limites. La démesure est réprouvée dans de nombreuses traditions morales, qui valorisent la modération et la tempérance. Or, dans nos sociétés contemporaines, la surproduction et la surconsommation, généralement valorisées dans la communication commerciale, semblent reposer sur le mythe d'une abondance infinie et le vertige de l'illimité. Le luxe, qui est un excès en qualité, se fonde-t-il encore sur la culture du raffinement ou ne risque-t-il pas d'être surtout défini par la démesure de son prix ? La conscience de l'urgence écologique semble devoir bouleverser désormais ce rapport consumériste au monde. La communication peut-elle réellement intégrer cet enjeu de sobriété ?

**La cible face à l'excès : immersion fictionnelle ou distance critique ?** La communication reste tiraillée entre la nécessité de marquer le public et les limites de l'acceptable. Il semble toutefois que la surenchère et le déplacement des limites soient devenues l'ordinaire. À quelles conditions les messages peuvent-ils alors maintenir leur efficacité ? Et comment la cible peut-elle encore accorder du crédit à des messages qui jouent avec l'excès ? Incrédulité radicale ou plaisir de l'illusion et de la fiction ?

#### Mots et expressions-clefs

- *hybris*, passions, péchés capitaux, faute, péché, transgression, écart, dérèglement, mythe de la corne d'abondance, prodigalité, débauche, surplus, excédent, démesure, disproportion, gigantisme, surpassement, exploit, luxe, scandale, surenchère, excentricité, extravagance ;
- excès de langage, excès de conduite, excès de zèle, excès de pouvoir, se livrer, se porter à des excès ;
- locutions grecque (*Mêden agan* : Rien de trop), latine (*Ne quid nimis*), françaises (« l'excès en tout est un défaut », « excès de biens ne nuit pas ») ;
- maniérisme, baroque, rococo, *glam*, *camp* ;
- ornement, amplification, accumulation, énumération, ajouts, *copia*, *dilatatio*, épopée, caricature, satire, sublimation, dramatisation, véhémence, emphase, enflure, outrance, gradation, pléonasme, hyperbole, hypotypose, superlatif, exclamation.

#### Bibliographie et articles en ligne

- *American Psycho*, Bret Easton Ellis
- *Au Bonheur des Dames*, Émile Zola
- *Les Chants de Maldoror*, Lautréamont
- *Crime et Châtiment*, Fiodor Dostoïevski
- *Dom Juan*, Molière
- *Gargantua*, François Rabelais
- *Gatsby le Magnifique*, Francis Scott Fitzgerald
- *Lettre à Ménécée*, Epicure
- *Médée*, Sénèque
- *Moby Dick*, Herman Melville
- *De la Modération (Essais, I, 30)*, Michel de Montaigne
- *La Philosophie dans le boudoir*, Sade
- *Le Portrait de Dorian Gray*, Oscar Wilde
- *Voyage au bout de la nuit*, Louis-Ferdinand Céline
- Julien Beauvils, Solenne Carof, Anne Seitz et Philipp Siegert, « Excès et sobriété. Construire, pratiquer et représenter la mesure et la démesure. Introduction », *Trajectoires* [En ligne], 10 | 2016, <https://doi.org/10.4000/trajectoires.2172>
- Stéphane Macé, « L'amplification, ou l'âme de la rhétorique. Présentation générale », *Exercices de rhétorique* [En ligne], 4 | 2014, <https://journals.openedition.org/rhetorique/364>
- Jean-Paul Régis, « L'excès langagier ». *Les formes de l'excès dans la culture anglo-américaine*, édité par Claudine Raynaud, PUF, 1996, <https://doi.org/10.4000/books.pufr.4027>

#### Filmographie

- *Aguirre, la colère de Dieu*, Fitzcarraldo, *Grizzly Man*, *Au coeur des Volcans : Requiem pour Katia et Maurice Krafft*, Werner Herzog
- *Affreux, sales et méchants*, Ettore Scola
- *La Grande Bouffe*, Marco Ferreri
- *Le Loup de Wall Street*, Martin Scorsese
- *Scarface*, Brian de Palma

### Thématique 3 – Cinéma et communication

Le cinéma comme fait social se présente comme un point de jonction, voire de tension, entre art et industrie, culture légitimée et culture de masse, création et consommation, expérience individuelle et références collectives.

**Une histoire commune ?** Tout au long de leur évolution, l'industrie du cinéma et celle de la communication se sont nourries l'une de l'autre. Dès son apparition, la salle de cinéma accueille annonceurs et réclames ; aujourd'hui encore, s'y côtoient annonceurs locaux et marques internationales. De même, qu'il s'agisse de son histoire, de ses évolutions formelles et

techniques, de sa sociologie, ou de son système économique, les différentes dimensions du cinéma imprègnent tout le secteur de la communication et permettent de mieux comprendre son fonctionnement. Et que dire de la bande-annonce, cet objet indissolublement cinématographique et publicitaire ? Quand certaines marques produisent des films, devenus simples contenus au service de leur *storytelling*, quand d'autres films, par le placement de produits, inscrivent la publicité au cœur de la narration, quand les festivals, hauts lieux du prestige cinématographique, dépendent du soutien des marques partenaires et servent de vitrines aux maisons de luxe, n'assiste-t-on pas à une véritable confusion entre cinéma et communication ?

**Des pratiques culturelles en évolution.** La fréquentation des salles, la réception des films, les goûts se structurent, on le sait, selon des logiques nationales, sociales, générationnelles, genrées, comme en témoigne la distinction classique entre cinéma pour cinéphiles et cinéma populaire. Comment ces pratiques évoluent-elles à la faveur des nouvelles possibilités qu'offrent la montée en puissance des plateformes, la souplesse permise par la projection numérique et le développement du marketing expérientiel au cinéma (Imax, séance premium, couplage à d'autres produits, avant-premières, etc) ? Et dans quelle mesure ces bouleversements engagent-ils une recomposition des hiérarchies culturelles et des cibles ? L'expérience émotionnelle et sensible que crée la salle obscure ne permet-elle pas aux annonceurs de retenir l'attention du spectateur avec une efficacité inégalée ? Comment le secteur de la communication s'appuie-t-il sur ces évolutions sociétales et technologiques pour se renouveler et atteindre une cible fragmentée mais captive ?

**Un univers de référence(s) et un outil de légitimation culturelle.** Pour la publicité, le cinéma constitue un vivier d'artistes et un réservoir de formes esthétiques, qui structurent et modélisent la communication d'autres secteurs. La reprise de genres codifiés et de techniques de montage, le détournement de scènes-culte, de titres, le réemploi de stars devenues égéries permettent aux marques de nourrir leurs campagnes, de reprendre à leur compte des valeurs et d'ouvrir des imaginaires. La porosité formelle entre art et publicité n'est-elle pas surtout un moyen pour la seconde de capitaliser sur la légitimité culturelle du cinéma ? Ne s'agit-il que d'un processus de récupération qui transforme inexorablement tout imaginaire et toute subversion en marchandise ? Ou bien tous deux, en inventant et en diffusant des mythes, ne produisent-ils pas conjointement un faisceau de discours, de représentations, de normes, d'aspirations ?

### Mots-clefs et expressions

- septième art, fiction, documentaire, animation, *blockbuster*, film d'auteur, navet, nanar, film-culte, art et essai, franchise, saga, *reboot*, *spin-off*, *prequel*, *sequel*, *biopic*, film noir, *thriller*, film d'horreur, *peplum*, western, film d'action, film catastrophe, film d'anticipation, film fantastique, comédie romantique, réalisateur/réalisatrice, metteur et metteuse en scène, acteur /actrice ;
- salle obscure, fauteuil, grand écran, immersion, projection, Imax, 3D, 4DX, Dolby Atmos, séance, avant-première, séance *premium*, *drive-in*, ciné-plein air, ciné-concert, entracte ;
- spectateur, public, cinéphilie, fréquentation, goût, distinction, éclectisme, réception, divertissement, loisir, sortie ;
- bande-annonce, *teaser*, *trailer*, affiche, poster, générique, dossier de presse, *junket*, tournée promotionnelle, campagne de lancement, marketing viral, *buzz*, *spoiler*, *preview*, *press screening*, *box office*, *major*, star, célébrités, festivals, *glamour*, tapis rouge, voler la vedette ;
- film publicitaire, *spot*, esthétique publicitaire, pastiche, parodie, détournement, hommage, citation, clin d'œil, référence, intertextualité, interfilmique, court-métrage de marque, *advertainment*, *pitch*, *casting*, *storyboard* ;
- *soft power*, *nation branding*, diplomatie culturelle, influence, propagande, impérialisme culturel, cinéma d'État, censure, contre-culture, contestation, engagement, cinéma militant, imaginaire collectif, mythe, récit national.

### Bibliographie

#### Ouvrages

- Aumont Jacques, *À quoi sert le cinéma ?*, Rouge profond, 2025
- Carlier Fabrice, *Jean Mineur, la publicité passion* et *La publicité fait son cinéma*, Flammarion, 2006
- Chomar Luc, *Le film publicitaire, chef-d'œuvre*, Playlist Society, 2024
- Delaporte Chloé, *Géopolitique du cinéma : De la mondialisation à la plateformes*, Le Cavalier Bleu, 2025
- Ethis Emmanuel, *Sociologie du cinéma et de ses publics*, Paris, Armand Colin, 2018 (4<sup>e</sup> éd.)
- Forest Claude, *L'Industrie du cinéma en France, De la pellicule au pixel*, La Documentation française, 2013
- Goliot-Lete Anne, Vanoye Francis, *Précis d'analyse filmique*, Armand Colin, 2020 (5<sup>e</sup> éd.)
- Jeancolas Jean-Pierre, Marie Michel, *Histoire du cinéma français*, Dunod, 2024 (4<sup>e</sup> éd.)
- Jullier, Laurent, Leveratto, Jean-Marc, *Cinéphiles et cinéphilies, Une histoire de la qualité cinématographique*, Armand Colin, 2010
- Le Nozach Delphine, *Les Produits et les marques au cinéma*, L'Harmattan, 2013
- Morin Edgar, *Le cinéma ou l'homme imaginaire. Essai d'anthropologie sociologique*, Paris, Minuit, 1956
- Smith Ian Haydn, *Le cinéma s'affiche. Une autre histoire du 7<sup>e</sup> art*, L'imprévu, 2022
- Trias Jean-Philippe *L'Interfilmique, Mémoire de cinéma*, Presses universitaires de Perpignan, 2025

#### Articles en ligne

- Le Nozach Delphine, « Les insertions territoriales dans les films. Statuts, modalités et monstration du territoire dans l'image cinématographique », *Communication & langages*, 2019 : <https://shs.cairn.info/revue-communication-et-langages-2019-4-page-25?lang=fr>
- Perineau-Lorenzo Sylvie, « Migrations et disséminations du film-annonce », *Sociétés & Représentations*, 2022 : <https://shs.cairn.info/revue-societes-et-representations-2022-2-page-201?lang=fr>

- Wagner Hedwig, Le cinéma au XX<sup>e</sup> siècle : une approche communicationnelle, *Hermès, La Revue* 2014/3 n° 70, éd. CNRS : <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2014-3-page-166?lang=fr>

#### Sitographie

- Arte.tv, Blow up, L'actualité du cinéma (ou presque), Luc Lagier : <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014095/blow-up/>
- Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) – <https://www.cnc.fr/>, dont les études prospectives (« Le public du cinéma en 2024 », « Les pratiques cinématographiques des Français en 2025 » et « La géographie du cinéma en 2024 »), ainsi que les pages sur le placement de produit et la bande annonce : [https://www.cnc.fr/cinema/actualites/comment-fonctionne-le-placement-de-produits-dans-un-film\\_825089](https://www.cnc.fr/cinema/actualites/comment-fonctionne-le-placement-de-produits-dans-un-film_825089) et [https://www.cnc.fr/cinema/actualites/decryptage-comment-se-cree-une-bandeannonce\\_869801](https://www.cnc.fr/cinema/actualites/decryptage-comment-se-cree-une-bandeannonce_869801)
- Upopi, Université populaire des images, site de Ciclic, l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, notamment la rubrique Apprendre : <https://upopi.ciclic.fr/apprendre/objectifs>

#### Podcasts

- France Culture, Série « La valeur du talent », Épisode 1/3 : Stars de cinéma : le prix du rêve <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/entendez-vous-l-eco/les-stars-de-cinema-icomes-et-produits-6899682>
- France Culture, Série « Soft power : la fin du rêve américain ? », Épisode 3/4 : Cinéma : Make Hollywood Great Again <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/cinema-make-hollywood-great-again-8281120>
- France Culture, *Le Temps du débat*, Streaming ou salles obscures : où est l'avenir du cinéma ? <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/streaming-ou-salles-obscures-ou-est-l-avenir-du-cinema-2442282>
- France Inter, *La Marche de l'Histoire*, Les salles de cinémas <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/les-salles-de-cinemas-6652214>

#### Filmographie

- Assayas Olivier, *Irma Vep*, 2022 (série produite par HBO)
- Besnehard Dominique, Herrero Fanny, *Dix pour Cent*, 2015-2020 (série télévisée)
- Fincher David, *The Social Network*, 2010
- Gerwig Greta, *Barbie*, 2023
- *James Bond* (franchise)
- Lord Phil, Miller Chris, *La Grande Aventure Lego (The Lego Movie)*, 2014
- Films de l'univers *Marvel*
- Reitman Jason, *Thank you for smoking*, 2005
- Scott Ridley, *House of Gucci*, 2021
- Weir Peter, *The Truman Show*, 1998
- *Réalisateurs ayant mis en scène des films publicitaires* : Burton Tim, Fincher David, Gondry Michel, Lynch David, Scorsese Martin, Scott Ridley

## Mouvement

### Affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire de février 2027

NOR : MENH2605015N

→ Note de service du 27-3-2026

MEN – DGRH B1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux vice-recteurs de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ; à la cheffe du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon.  
La note de service MENH2505347 du 8-4-2025 est abrogée.

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale à une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée scolaire de février 2027.

Une affectation dans cette collectivité implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Les candidats à une affectation à Wallis-et-Futuna sont invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site du vice-rectorat.

La note de service est suivie de deux annexes relatives au classement des demandes (annexe I) et aux informations relatives aux conditions de vie à Wallis-et-Futuna (annexe II).

En application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer **et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans ladite collectivité**, ne peuvent solliciter une affectation à Wallis-et-Futuna **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires, d'une durée minimale de deux ans**.

NB : Les périodes de disponibilité ne sont pas prises en compte dans cette durée de deux années requise avant de pouvoir obtenir une affectation à Wallis-et-Futuna.

## I. Les dossiers

### I.1. Dépôt des candidatures

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires peuvent faire acte de candidature ainsi que les personnels déjà affectés à Wallis-et-Futuna qui se sont vus reconnaître leur CIMM et sont désireux de changer de poste sur le territoire.

Les personnels stagiaires qui souhaitent obtenir une première affectation en qualité de titulaire à Wallis-et-Futuna doivent également faire acte de candidature.

Les candidats déposeront leur demande sur l'application Siat, via le portail Arena, rubrique Gestion de personnels /I.Prof/Les services/Siat2 : mouvement des enseignants du second degré vers les collectivités d'outre-mer [COM] **entre le vendredi 24 avril et le mardi 12 mai 2026 17 h (heure de Paris). Ils devront y déposer les pièces justificatives au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris).**

L'attention des candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande : les agents qui n'auront pas déposé leur candidature sur Siat dans le calendrier imparti ne pourront prétendre à une affectation à Wallis-et-Futuna pour la rentrée 2027.

Les candidats veilleront à :

- vérifier l'exactitude des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans Siat. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils devront adresser à la division des personnels enseignants de leur académie une demande de rectification dans la base académique EPP accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires. Une fois les corrections faites en académie, ils devront adresser un mail à [tomtech@education.gouv.fr](mailto:tomtech@education.gouv.fr) pour la prise en compte des corrections dans Siat ;
- informer leur chef d'établissement ou supérieur hiérarchique de leur candidature afin que celui-ci puisse émettre un avis sur la candidature dans les délais impartis. Attention, les chefs d'établissement ou supérieurs hiérarchiques ne recevront aucune notification ou alerte en ce sens ; il appartient au candidat de s'assurer que l'avis a bien été saisi.

En cas de problème technique rencontré sur Siat, les candidats sont invités à adresser un courriel à l'adresse : [tomtech@education.gouv.fr](mailto:tomtech@education.gouv.fr)

### I.2. Avis porté sur la candidature

Le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena – gestion du mouvement – mouvement vers les COM, **du mercredi 13 mai au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris)\***. Cet avis et cette appréciation doivent être motivés.

\*Point d'attention : pour que l'avis puisse être saisi, tous les onglets de la demande doivent être complétés par l'agent sur Siat.

**Pour les candidats dont le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.** Seuls les psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissage (PsyEN-EDA), et les candidats

- en détachement ;
- ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
- ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur Siat, à leur chef d'établissement ou supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis au chef d'établissement ou supérieur hiérarchique de leur dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par celui-ci, les candidats devront la numériser et la téléverser sur Siat au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris).

Remarques :

1. Tout dossier incomplet, ne comportant pas l'avis du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, ou hors délais ne sera pas examiné.
2. Toute demande d'annulation de candidature devra parvenir au département de l'affectation et de la mobilité du ministère de l'éducation nationale à l'adresse : [secrtaire\\_dgrhb2-2@education.gouv.fr](mailto:secrtaire_dgrhb2-2@education.gouv.fr) **avant le 31 juillet 2026.**

### I.3. Calendrier des opérations

- **du vendredi 24 avril au mardi 12 mai 2026 17 h (heure de Paris) :** saisie des candidatures et des vœux sur Siat ; information du chef d'établissement ou de service, par le candidat ;
- **du vendredi 24 avril au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris) :** téléversement sur Siat des pièces justificatives ;
- **du mercredi 13 mai au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris) :** le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit via Arena l'avis sur la candidature ; dans le cas où celui-ci ne dispose pas d'un accès à Arena (candidats PsyEN-EDA, ou en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité), le candidat transmet la fiche d'avis téléchargeable sur SIAT à son chef d'établissement ou supérieur hiérarchique, afin que celui-ci la complète et la signe. Le candidat la numérise et la téléversera **sur Siat, au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris).**

### I.4. Examen des dossiers

Lors de l'examen des dossiers, seront privilégiées les candidatures des personnels :

- justifiant d'une affectation dans leur académie actuelle d'une durée supérieure à deux ans ;
- qui n'ont jamais effectué de séjour dans une COM ;
- pouvant accomplir un séjour de quatre années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pension.

Les dossiers des candidats retenus au titre de 2025 ou de 2026 et qui ont demandé l'annulation de leur départ pour un motif autre que pour une raison exceptionnelle (maladie, situation familiale grave, etc.) ne seront pas examinés. **Les candidats précédemment en fonctions hors académie ne seront pas prioritaires. Il est en effet souhaité un retour en métropole ou dans un DOM avant de candidater pour une nouvelle mise à disposition ou affectation en COM.**

#### I.4.1. Classement des demandes (Cf. annexe I)

Les demandes sont classées en fonction d'un nombre de points. Cependant, les affectations peuvent être prononcées hors de l'application du barème qui est indicatif, sous réserve de l'intérêt du service.

Les agents :

- titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) ;
- ayant suivi une formation à l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail ;
- titulaires d'un certificat de formateur sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de trente-six mois.

**sont invités à l'indiquer lors de la saisie de leur candidature et à produire le(s) justificatif(s) concerné(s).**

#### I.4.2. Demandes de rapprochement de conjoints ou de mutation simultanée

Les situations prises en compte sont les suivantes :

- celles des agents **mariés avant le 1<sup>er</sup> mai 2026** ;
- celles des agents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs), établi **avant le 1<sup>er</sup> mai 2026** ;
- celles des agents ayant un **enfant âgé de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027.**

### I.5. Pièces justificatives

- fiche individuelle de synthèse à demander auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont dépend l'agent (tout autre document, notamment la fiche de synthèse i.prof n'est pas recevable) ;

- dernier rapport d'inspection ou dernier compte rendu de rendez-vous de carrière ;
- fiche d'avis complétée et signée par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique (uniquement pour les psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissage (PsyEN-EDA) et les agents en détachements ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande).

Pour les agents concernés :

- justificatif de dernier séjour en COM ;
- décision de reconnaissance du CIMM dans une COM.

Pour les demandes d'affectation en mutations simultanées ou en rapprochement de conjoints :

- agents mariés : copie du livret de famille ;
- agents liés par un pacte civil de solidarité : extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois portant l'identité du partenaire (si le partenaire du Pacs est de nationalité étrangère, fournir uniquement l'attestation de Pacs) et toute preuve justifiant d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts (ou, pour les agents pacsés en 2025 ou 2026, d'une demande d'imposition commune) ;
- concubins avec enfant(s) : une photocopie du livret de famille, ou, dans le cas d'un enfant à charge sans lien de parenté, du dernier avis d'imposition.

Demandes de rapprochement de conjoints :

- attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint précisant le lieu d'exercice, le type de contrat et la date de prise de fonctions. Les promesses d'embauche ne constituent pas un élément justifiant un rapprochement de conjoints. Il est rappelé que la présence physique et l'activité professionnelle sur le territoire du conjoint sont indispensables.

Le cas échéant :

- justificatif de formation à l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail ;
- certificat de formateur SST datant de moins de trente-six mois ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

## I.6. Mouvement spécifique

Des postes spécifiques ou à profil particulier pourront faire l'objet d'une publication au BOENJS et/ou sur Choisir le service public. Les modalités de candidature sur ces postes seront précisées dans l'appel à candidature.

## I.7. Fin de séjour

Qu'ils souhaitent, ou non, retourner dans leur dernière académie d'affectation à titre définitif avant leur séjour à Wallis-et-Futuna, les personnels affectés à Wallis-et-Futuna, en fin de séjour, doivent obligatoirement participer au mouvement interacadémique selon les modalités de l'arrêté Mobilité des personnels du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée – dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration.

## I.8. Procédure médicale

Les conditions de vie à Wallis-et-Futuna sont très différentes de celles de la métropole. L'attention des candidats est appelée sur le fait que les affectations à Wallis-et-Futuna ne sont définitivement prononcées qu'après la vérification de l'aptitude physique à exercer sur ce territoire, selon une procédure obligatoire décrite en annexe II.

## I.9. Affectations

Le ministre prononce les affectations sur les postes à Wallis-et-Futuna.

# II. Observations particulières

## II.1. Durée des affectations

Pour les agents dont le centre des intérêts matériels et moraux n'est pas localisé à Wallis-et-Futuna, en application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement, sur décision du ministre, après avis de la vice-rectrice et du préfet.

## II.2. Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié conditionne la prise en charge des frais de changement de résidence à **une durée minimale de cinq années civiles (soit soixante mois) de service dans l'ancienne résidence administrative**. Pour apprécier la durée de service dans l'ancienne résidence, il n'est pas tenu compte des changements de résidence intervenus à l'intérieur de celle-ci, c'est-à-dire, selon le cas, à l'intérieur de la métropole, du département d'outre-mer ou de la COM. Les agents qui ne justifient pas de cinq années de service ou d'une durée minimale de cinq années de service dans leur ancienne affectation ne peuvent bénéficier ni de la prise en charge de leur billet d'avion ni du versement de cette indemnité.

## II.3. Attribution de l'indemnité d'éloignement

Les bénéficiaires d'une affectation à Wallis-et-Futuna peuvent recevoir l'indemnité d'éloignement s'ils remplissent les conditions énoncées par le décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,  
Le directeur général des ressources humaines,  
Christophe Gehin

### Annexe I – Classement indicatif des demandes (critères et points)

Critères de classement pour une affectation dans le second degré

Critères	Points	
Ancienneté dans le poste au 31 août 2027	20 points par année de service dans le poste actuel	
	0 point les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années de service après réintégration suite à un séjour en COM (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) ou un détachement à l'étranger. À compter de la 5 <sup>e</sup> année, l'ancienneté de poste antérieure est reprise.	
Expérience professionnelle au 12 mai 2026	Classe normale 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon : 21 points	
	Classe normale 4 <sup>e</sup> échelon : 24 points	
	Classe normale 5 <sup>e</sup> échelon : 30 points	
	Classe normale 6 <sup>e</sup> échelon : 42 points	
	Classe normale 7 <sup>e</sup> échelon : 49 points	
	Classe normale 8 <sup>e</sup> échelon : 56 points	
	Classe normale 9 <sup>e</sup> échelon : 56 points	
	Classe normale 10 <sup>e</sup> échelon	40 points
	Classe normale 11 <sup>e</sup> échelon	
	Hors classe et classe exceptionnelle	
Bonification mutations simultanées (les deux conjoints doivent appartenir à un corps des personnels du second degré public)	100 points	
Bonification 1 <sup>er</sup> séjour en COM Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française	80 points	

Critères	Points
Rapprochement de conjoints	500 points
CIMM à Wallis-et-Futuna	1 000 points

À noter :

- Les affectations peuvent être prononcées hors de l'application du barème qui est indicatif, sous réserve de l'intérêt du service. (cf. I.4.1 Classement des demandes).
- La demande au titre du CIMM doit être sollicitée auprès du territoire concerné afin que les autorités compétentes puissent émettre un avis. Cette bonification ne sera accordée qu'après reconnaissance de l'octroi du CIMM par décision ministérielle.
- La bonification pour un agent titulaire déjà affecté à Wallis-et-Futuna et détenteur du CIMM, dans le cadre d'une demande de changement de poste au sein du territoire est de 1800 points.

## Annexe II – Informations relatives aux conditions de vie à Wallis-et-Futuna

Vice-rectorat – BP 244 Mata-Utu – 98600 UVEA (Wallis-et-Futuna)

téléphone : 00 681 72 28 28 (UTC +12)

mél : [rh@ac-wf.wf](mailto:rh@ac-wf.wf) (service des Ressources Humaines) ou [courrier@ac-wf.wf](mailto:courrier@ac-wf.wf)

site internet : <http://www.ac-wf.wf>

Les personnels affectés à Wallis-et-Futuna sont placés auprès du préfet administrateur supérieur du territoire, pour exercer sous l'autorité directe de la vice-rectrice. Leur mission s'exerce dans le cadre du statut du territoire (1961). Affectés pour deux ans sur un poste, les personnels sont éventuellement renouvelés sur ce même poste. Sauf motif impérieux lié à l'appréciation de la vice-rectrice et attaché à la nécessité de service (fermeture de poste), il n'y a pas de mutation interne. Le seul lycée d'Etat est situé sur l'île de Wallis. Les enseignants qui candidatent à une affectation sur l'île de Futuna (collège de Sisia ou collège de Fiuva), qui auraient des enfants scolarisés ou à scolariser en lycée ne pourront prétendre à une mutation sur l'île de Wallis au cours de la totalité de leur séjour. L'attention des candidats dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire est attirée sur le nombre limité de sections et d'options proposées. Il est à noter que le calendrier scolaire de Wallis-et-Futuna est spécifique (de février à décembre). Les enfants des enseignants qui arrivent pour la rentrée scolaire de février 2027 (premier et second degrés) poursuivent leur scolarité engagée en septembre 2026.

Une vigilance particulière des candidats est requise concernant les conditions climatiques particulières du territoire (chaleur et forte hygrométrie), son éloignement de la métropole (vols longs et coûteux), son enclavement (la desserte aérienne se limitant actuellement à trois vols par semaine en moyenne) et l'extrême petitesse de chacune des deux îles. Compte tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis.

Les enseignants candidats à une affectation à Wallis-et-Futuna sont fortement incités à consulter le site internet du vice-rectorat afin d'avoir un aperçu utile du système éducatif et des conditions de vie sur le territoire.

Le territoire ne comptant qu'une cinquantaine de chambres d'hôtel, des contacts pris depuis la métropole avec des agents déjà installés peuvent s'avérer utiles, au moins pour l'hébergement des premiers jours. Le vice rectorat dispose d'une liste de logements offerts à la location qu'il met à disposition des nouveaux arrivants afin de les aider dans leur recherche personnelle.

### 1. Enseigner à Wallis-et-Futuna

Une affectation sur le territoire implique de la part des candidats un engagement professionnel et périscolaire important. Compte tenu de l'absence d'inspecteurs en résidence, un **rapport d'inspection ou un compte rendu de rendez-vous de carrière récent** (moins de deux ans si possible) est exigé pour être affecté à Wallis-et-Futuna.

L'action pédagogique s'inscrit dans le cadre des orientations nationales et en respecte les principes. Néanmoins, une **capacité d'adaptation** à des publics scolaires différents de ceux rencontrés en métropole est requise (pratiques coutumières, difficultés langagières des enfants). Les agents doivent montrer une réelle aptitude à comprendre les traits spécifiques de l'environnement culturel et disposer d'un bon sens relationnel. Il est notamment important de considérer le fait que le wallisien et le futunien sont les langues utilisées dans la vie quotidienne par la population locale. Une attention particulière sera donc portée aux candidatures des enseignants en français qui justifient d'une expérience en français langue étrangère.

Compte tenu des dimensions des deux îles et du faible volume horaire dispensé dans certaines disciplines, les candidats seront souvent amenés à effectuer des compléments de service dans un ou plusieurs autres établissements. Dans certains cas, il pourra être demandé aux enseignants d'assurer une partie de leur service dans une autre matière que celle qu'ils enseignent habituellement en tenant compte de leur formation.

### 2. Conditions sanitaires et instauration d'une procédure médicale

D'une manière générale, les conditions sanitaires sur le territoire, très différentes de celles de la métropole, représentent un paramètre important de la réflexion qui doit être menée par les personnels intéressés par une affectation à Wallis-et-Futuna.

**Les personnels dont la candidature est retenue pour une affectation à Wallis-et-Futuna devront obligatoirement pratiquer des examens médicaux destinés à vérifier leur aptitude à servir dans cette collectivité.**

Ils devront dans ce cadre soumettre un dossier médical au médecin de prévention du cabinet interministériel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui devra attester de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité. Les modalités pratiques de cette visite médicale seront précisées dans un courrier qui sera adressé à chaque agent retenu pour une affectation dans ce territoire au cours du mois d'octobre 2026. Les candidats devront faire parvenir l'avis recueilli au bureau DGRH B1-3 avant le 30 octobre 2026. À défaut, l'affectation ne sera pas prononcée. Seuls les agents ayant reçu un avis favorable verront leur candidature définitivement retenue et recevront un arrêté d'affectation. L'attention des personnels affectés à Wallis-et-Futuna est particulièrement appelée sur le fait que les ressources médicales disponibles à Wallis-et-Futuna se limitent à deux établissements hospitaliers. Il n'y existe aucune pratique libérale de la médecine. Les examens et soins d'urgence qui ne peuvent être dispensés sur le territoire nécessitent une évacuation sanitaire vers la Nouvelle-Calédonie, voire l'Australie (délai de 5 heures dans le meilleur cas).

Les évacuations sanitaires sont prises en charge par le vice-rectorat pour le transport du malade (art. 60 du décret 98-944 modifié du 22-09-1998) et par l'Agence de santé pour les soins lorsque l'état de santé d'un agent ou de l'un des membres de sa famille le nécessite. Les évacuations sanitaires pour des soins de confort, de prothétique dentaire et d'orthodontie (liste non exhaustive) ne sont pas prises en charge.

L'Agence de santé est un établissement public national chargé de l'offre de soins et de la prévention sur l'archipel. Elle assure les fonctions d'Agence régionale de santé (ARS), de centre hospitalier, d'officine, de médecine de ville et de prévention sur le territoire. Elle est présente sur les deux îles de la façon suivante :

**À Wallis** : hôpital de Sia, et trois centres de soins de proximité, situés dans les trois districts de l'île : Hihifo, Hahake et Mua ;  
**à Futuna** : hôpital de Kaleveleve.

L'Agence de santé assure toutes les missions liées à l'offre de soins. Elle prend en charge les urgences, assure l'hospitalisation en médecine et en chirurgie, accueille les futures mères dans sa maternité à Wallis ; elle assure aussi les soins ambulatoires en dentisterie et en rééducation fonctionnelle. Elle est également en charge de la médecine générale et de la pharmacie, le secteur libéral étant absent du territoire. Les soins sont gratuits.

### **Hospitalisation**

**À Wallis** : L'hôpital est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique qui se compose de :

- un service de radiologie doté d'une salle de radiologie conventionnelle, une salle d'échographie, un panoramique dentaire et un appareil de mammographie de dernière génération ;
- un scanner ;
- un bloc opératoire avec deux salles ;
- un laboratoire d'analyses ;
- une pharmacie centrale.

L'agence procède au transfert des patients vers la Nouvelle Calédonie, l'Australie ou la métropole en fonction de l'urgence et de la nature des soins.

**À Futuna** : L'établissement annexe de Kaleveleve permet l'hospitalisation de patients ne présentant pas de signe de particulière gravité. Il est doté d'un service d'urgence et d'un plateau technique réduit.

Une sage-femme assure la prise en charge des mères avant et après leur accouchement qui s'effectue à Wallis.

Pour les pathologies nécessitant des examens complémentaires ou des soins importants, les malades sont dirigés tout d'abord vers Wallis puis vers d'autres établissements hors du Territoire si nécessaire.

### **Les consultations de spécialités**

L'agence de santé accueille aussi régulièrement des missions de spécialités dans les disciplines qui ne sont pas assurées sur le territoire évitant ainsi le recours systématique aux évacuations sanitaires.

Il faut rappeler aussi que l'offre de soin est limitée et rend difficile la prise en charge de pathologies chroniques justifiant de soins spécialisés.

Certains soins ne sont pas disponibles sur le territoire et l'agence ne prend pas en charge ceux liés aux prothèses dentaires ou à l'orthodontie.

### **Les missions de spécialistes sur le territoire**

La commission médicale d'établissement et la direction de l'agence définissent les besoins en fonction des pathologies des patients dont les missions de spécialités suivantes :

- cardiologie ;
- psychiatrie et psychologie ;
- rhumatologie ;
- pneumologie ;
- ophtalmologie et optométrie ;
- néphrologie ;
- ORL et orthophonie.

Par ailleurs, il n'y a pas de pharmacie d'officine.

## Mouvement

### Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire de février 2027

NOR : MENH2605384N

→ Note de service du 27-3-2026

MEN – DGRH B1-3

---

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux vice-recteurs de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ; à la cheffe du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon.  
La note de service MENH2504339N du 28 avril 2025 est abrogée.

---

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de février 2027.

Une mise à disposition dans cette collectivité implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Les candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie sont invités à lire très attentivement la présente note et à consulter le site Internet du vice-rectorat.

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) titulaires peuvent faire acte de candidature. Les personnels stagiaires qui désirent obtenir une première mise à disposition en qualité de titulaire en Nouvelle-Calédonie doivent également faire acte de candidature.

En application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer (COM) **et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans une de ces collectivités**, ne peuvent solliciter une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires, d'une durée minimale de deux ans**.

NB : Les périodes de disponibilité ne sont pas prises en compte dans cette durée de deux années requise avant de pouvoir obtenir une mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie.

## I. Dépôt des candidatures et formulation des vœux

### I.1. Dépôt des candidatures

Les candidats déposeront leur demande sur l'application Siat, via le portail Arena, rubrique Gestion de personnels /I.Prof/Les services/ Siat2 : mouvement des enseignants du second degré vers les COM **entre le vendredi 24 avril et le mardi 12 mai 2026 17 h (heure de Paris)**. Ils devront y déposer les pièces justificatives au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris).

L'attention des candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande : les agents qui n'auront pas déposé leur candidature sur Siat dans le calendrier imparti ne pourront prétendre à une affectation en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée 2027.

Les candidats peuvent formuler six vœux au maximum.

Tout poste est susceptible d'être vacant, dans toutes les disciplines générales, technologiques et professionnelles. Les candidatures en documentation, philosophie, et éducation musicale sont particulièrement recherchées.

Les personnels néo-titulaires qui souhaitent rester en Nouvelle-Calédonie à la rentrée scolaire 2027 doivent impérativement formuler le vœu large « Nouvelle-Calédonie » au moins en 6<sup>e</sup> vœu (cf. annexe 3). L'administration ne procédera à aucune extension de vœux. Tout agent n'ayant pas obtenu d'affectation en Nouvelle-Calédonie compte tenu de ses vœux et de son barème devra rejoindre au 1<sup>er</sup> septembre 2026 son affectation hors Nouvelle-Calédonie, issue des mouvements nationaux inter et intra-académiques.

Les candidats veilleront à :

- vérifier l'exactitude des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans Siat. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils devront adresser à la division des personnels enseignants de leur académie une demande de rectification dans la base académique EPP accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires. Une fois les corrections faites en académie, ils devront adresser un mail à [tomtech@education.gouv.fr](mailto:tomtech@education.gouv.fr) pour la prise en compte des corrections dans Siat ;
- informer leur chef d'établissement ou leur supérieur hiérarchique de leur candidature afin que celui-ci puisse émettre un avis sur la candidature dans les délais impartis. Attention, les chefs d'établissement ou supérieurs hiérarchiques ne recevront aucune notification ou alerte en ce sens ; il appartient au candidat de s'assurer que l'avis a bien été saisi.

En cas de problème technique rencontré sur Siat, les candidats sont invités à adresser un courriel à l'adresse :

## I.2. Avis porté sur la candidature

Le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena – gestion du mouvement – mouvement vers les COM, **du mercredi 13 mai au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris)**. Cet avis et cette appréciation doivent être motivés.

\*Point d'attention : pour que l'avis puisse être saisi, tous les onglets de la demande doivent être complétés par l'agent sur Siat.

**Pour les candidats dont le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.**

Seuls les candidats :

- en détachement ;
- ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
- ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur Siat, à leur chef d'établissement ou leur supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis au chef d'établissement ou supérieur hiérarchique de leur dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par celui-ci, les candidats devront la numériser et la téléverser sur Siat au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris).

Remarques :

1. Tout dossier hors délais ne sera pas examiné.
2. Toute demande d'annulation de candidature doit être signalée par tout moyen à la division des personnels enseignants du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie ([ce.dpe@ac-noumea.nc](mailto:ce.dpe@ac-noumea.nc)), **avant le 31 juillet 2026**.

## I.3. Calendrier des opérations

- **du vendredi 24 avril au mardi 12 mai 2026 17 h (heure de Paris)** : saisie des candidatures et des vœux sur Siat ; information du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, par le candidat ;
- **du vendredi 24 avril au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris)** : téléversement sur Siat des pièces justificatives ;
- **du mercredi 13 mai au mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris)** : le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit via Arena l'avis sur la candidature ; dans le cas où celui-ci ne dispose pas d'un accès à Arena (candidats en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité), le candidat transmet la fiche d'avis téléchargeable sur Siat à son chef d'établissement ou supérieur hiérarchique, afin que celui-ci la complète et la signe. Le candidat la numérise et la téléversera **sur Siat, au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris)**.

## II. Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

La procédure de mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie se déroule en deux phases :

- une première phase **extra-territoriale** à l'issue de laquelle le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie établit la liste des personnels admis à participer au mouvement intra-territorial et susceptibles d'être proposés au ministre en charge de l'éducation nationale pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie ;
- une seconde phase **intra-territoriale** visant à affecter les personnels sur poste. Les personnels sélectionnés à l'issue de la phase extra-territoriale pour participer au mouvement intra-territorial, n'auront pas à constituer de nouveau dossier pour la phase intra-territoriale, ni à formuler de vœux. Leur candidature sera appréciée au vu du dossier constitué lors de la phase extra-territoriale. Ils devront, le cas échéant, adresser des pièces justificatives complémentaires en fonction des éléments du barème **pris en compte lors de la phase intra-territoriale**. Une note de service ayant pour objet de présenter les principales dispositions relatives aux opérations de la phase intra-territoriale du mouvement en Nouvelle-Calédonie leur sera adressée.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie procède à l'examen des candidatures lors de la phase extra-territoriale et établit la liste des candidats susceptibles d'être proposés au ministre en charge de l'éducation nationale pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie, sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public d'éducation en Nouvelle-Calédonie et aux enjeux éducatifs du territoire.

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'éléments qualitatifs déterminants (lettre de motivation, curriculum vitae, comptes rendus de rendez-vous de carrière, rapports d'inspection) et d'éléments quantitatifs (carrière, situation individuelle et familiale) permettant de départager les candidatures.

Une attention particulière sera portée aux dossiers de candidature faisant état de certaines qualifications et/ou compétences particulières : candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ou ayant transmis tout justificatif d'action de formation en tant que formateur, candidats justifiant l'exercice de fonctions de tuteur, candidats titulaires d'une certification complémentaire français langue seconde / français langue étrangère (FLS/FLE), discipline non linguistique (DNL) ou informatique et science du numérique (ISN) ou encore du diplôme interuniversitaire Enseigner l'informatique au lycée. Seront également considérés avec intérêt les candidats qui exprimeront des vœux pour des établissements isolés de la côte Est (Canala, Thio, Yaté, Houailou, Touho, Hienghène, Ouégoa).

En ce qui concerne les situations de rapprochement de conjoints, sous réserve de leur compatibilité avec le bon fonctionnement du service et que les agents aient formulé au moins en 6<sup>e</sup> vœu le vœu large « Nouvelle-Calédonie », les

propositions de mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie prennent en compte les priorités légales de mutations prévues par l'article L. 512-19 du Code Général de la fonction publique. Une attention particulière est ainsi portée aux candidatures formulées par les intéressés au titre notamment du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) ou des attaches reconnues en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, les agents concernés doivent impérativement joindre à leur dossier de candidature :

- pour les agents s'étant déjà vus reconnaître le transfert de leur CIMM en Nouvelle-Calédonie : leur décision ministérielle ;
- pour les néotitulaires ayant effectué leur stage en Nouvelle-Calédonie et justifiant d'attaches sur le territoire : toutes pièces justifiant d'attaches en Nouvelle-Calédonie (inscription sur la liste électorale spéciale, etc.) ou toutes pièces justifiant du nombre d'années de résidence sur le territoire (certificats de scolarité, avis d'imposition, etc.) ;
- pour les agents souhaitant bénéficier de la priorité légale de mutation au titre de la reconnaissance du transfert du CIMM : un dossier complet de demande de reconnaissance du transfert de leur CIMM (courrier de demande et toutes pièces justificatives ou éléments d'appréciation pouvant être utiles à l'administration pour l'analyse des critères d'appréciation), à transmettre par mail, en un seul PDF, au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris), à l'adresse [ce.dpe@ac-noumea.nc](mailto:ce.dpe@ac-noumea.nc) (objet du mail : Demande CIMM NOM PRÉNOM mouvement extra RS 2027).

**NB :** Les candidatures des personnels ayant parallèlement candidaté à une affectation à Wallis-et-Futuna et qui seront retenus pour Wallis-et-Futuna ne pourront pas être retenues pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie.

**Les agents nommés dans une nouvelle académie au 1<sup>er</sup> septembre 2026 suite à la phase interacadémique du mouvement national à gestion déconcentrée ne seront pas prioritaires pour obtenir une mutation en Nouvelle-Calédonie.**

**Les candidats précédemment en fonctions hors académie ne seront pas prioritaires. Il est en effet souhaité un retour en métropole ou dans un département d'outre-mer (DOM) avant de candidater pour une nouvelle mise à disposition d'une COM.**

À l'issue de la phase intra-territoriale, les candidats sélectionnés devront accepter ou refuser leur mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie dans les plus brefs délais. En cas d'acceptation, à l'exception de ceux d'entre eux déjà sur le territoire, les candidats sélectionnés devront joindre sous forme numérisée un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant de l'aptitude à servir dans une collectivité d'outre-mer et à prendre les transports aériens.

Ils recevront ensuite, du bureau DGRH B1-3, un arrêté ministériel de mise à disposition auprès de la Nouvelle-Calédonie, et du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, un arrêté d'affectation.

### III. Mouvement spécifique

Des postes spécifiques ou à exigences particulières pourront faire l'objet d'une publication au mois d'août au BOEN et/ou sur Choisir le service public. Les modalités de candidature sur ces postes seront précisées dans l'appel à candidature. Les candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la présente note de service peuvent parallèlement se porter candidats pour un poste spécifique ou un poste à exigences particulières.

## IV. Observations particulières

### IV.1. Durée des affectations

En application des dispositions du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, la durée de la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

**L'attention des personnels sollicitant une mise à disposition est appelée sur le fait que le renouvellement de séjour ne peut être sollicité que sur le poste sur lequel l'agent a été affecté pour le premier séjour.**

Les agents s'étant vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux en Nouvelle-Calédonie (CIMM) ne relèvent pas de ce décret. Ils seront mis à disposition sans limitation de durée.

### IV.2. Fin de séjour

Qu'ils souhaitent, ou non, retourner dans leur dernière académie d'affectation à titre définitif avant leur séjour en Nouvelle-Calédonie, les personnels mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, en fin de séjour, doivent obligatoirement participer au mouvement interacadémique selon les modalités de l'arrêté Mobilité des personnels du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée – dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration.

### IV.3. Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié conditionne la prise en charge des frais de changement de résidence à **une durée minimale de cinq années civiles (soit soixante mois) de service dans l'ancienne résidence administrative.** Pour apprécier la durée de service dans l'ancienne résidence, il n'est pas tenu compte des changements de résidence intervenus à l'intérieur de celle-ci, c'est-à-dire, selon le cas, à l'intérieur de la métropole, du DOM ou de la COM.

### IV.4. Attribution de l'indemnité d'éloignement

Les bénéficiaires d'une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie peuvent recevoir l'indemnité d'éloignement s'ils remplissent les conditions énoncées par le décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 relatif à l'attribution de l'indemnité d'éloignement. Les agents mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie au titre du CIMM ne sont pas éligibles à l'indemnité d'éloignement.

## **Annexe I – Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie – Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie Informations relatives aux postes situés en Nouvelle-Calédonie**

Vice-rectorat, 1 avenue des frères Carcopino, B.P. G4 – 98848 Nouméa cedex

Site Internet : [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)

Mél : [ce.dpe@ac-noumea.nc](mailto:ce.dpe@ac-noumea.nc)

**Rappel** : En Nouvelle-Calédonie, l'année scolaire commence mi-février pour se terminer vers la mi-décembre.

L'attention des personnels candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie est particulièrement appelée sur les conditions de vie dans les îles Loyauté et en brousse (appellation, consacrée par l'usage, de tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie à l'exception de l'agglomération de Nouméa) qui nécessitent une grande capacité d'adaptation et d'intégration des ressources et traditions locales (système coutumier). Ces conditions de vie se caractérisent par un certain isolement, qui peut parfois se traduire par des difficultés d'approvisionnement et de logement. Il est recommandé d'être titulaire d'un permis de conduire.

En outre, les lycées et lycées professionnels étant implantés à Nouméa, Dumbéa, Poindimié (lycée), Touho (lycée professionnel), Pouembout (lycée polyvalent), Mont Dore (lycée polyvalent) et Lifou (lycée polyvalent), les personnels affectés hors de ces localités doivent savoir que leurs enfants scolarisés dans le second cycle long devront être hébergés en internat.

Il est donc particulièrement nécessaire de prendre contact, dès connaissance de l'affectation, avec le chef de l'établissement concerné.

Il convient aussi de prendre en compte le décalage entre les calendriers scolaires métropolitain et calédonien, qui peut avoir des incidences sur la scolarité des enfants, notamment au niveau du lycée. La division des élèves, de la scolarité et de l'affectation (Desa) du vice-rectorat peut apporter des informations aux familles concernées ([desa@ac-noumea.nc](mailto:desa@ac-noumea.nc)).

Par ailleurs, selon les nécessités, les personnels peuvent être amenés à assurer un complément de service dans un autre établissement.

### **1. Particularités des postes d'enseignants dans les petits établissements de brousse et des îles**

Les personnels affectés peuvent être amenés à assurer un complément de service :

- soit dans une autre discipline ;
- soit dans l'annexe rattachée à l'établissement d'affectation ;
- soit dans l'antenne de lycée professionnel (ALP) parfois rattachée à l'établissement d'affectation ;
- soit dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

La langue maternelle de nombreux élèves étant autre que le français, les personnels affectés auront à mettre en œuvre des pratiques pédagogiques adaptées.

### **2. Assistance médicale**

Plusieurs spécialités hospitalières sont inexistantes sur le territoire. Certaines pathologies nécessitent donc une évacuation sanitaire (Evasan) en Australie ou en métropole.

### **3. Accueil**

Des informations et notamment un livret d'accueil sont disponibles sur le site du vice-rectorat (<https://www.ac-noumea.nc/html/la/>).

## **Annexe II – Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature – Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature Documents et pièces justificatives à joindre au dossier de candidature**

Pour toutes les demandes de mise à disposition :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- compte rendus de rendez-vous de carrière ou deux derniers rapports d'inspection ;
- fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à la division des personnels enseignants de votre académie ;
- uniquement pour les agents en détachement, ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande : fiche d'avis complétée et signée par le chef d'établissement

ou le supérieur hiérarchique.

Pour les demandes de mise à disposition simultanées ou en rapprochement de conjoints :

- agents mariés : copie du livret de famille ;
- agents liés par un pacte civil de solidarité : extrait d’acte de naissance datant de moins de 3 mois portant l’identité du partenaire (si le partenaire du Pacs est de nationalité étrangère, fournir uniquement l’attestation de Pacs) et toute preuve justifiant d’une imposition commune prévue par le code général des impôts (ou, pour les agents Pacsés en 2025 ou 2026, d’une demande d’imposition commune) ;
- concubins avec enfant(s) de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027, photocopie du livret de famille, ou, dans le cas d’un enfant à charge sans lien de parenté, du dernier avis d’imposition ;
- attestation récente de l’activité professionnelle du conjoint précisant le lieu d’exercice, le type de contrat et la date de prise de fonctions. Les promesses d’embauche ne constituent pas un élément justifiant un rapprochement de conjoints. Il est rappelé que la présence physique et l’activité professionnelle sur le territoire d’un des conjoints sont indispensables. Les bonifications de points (lors de phase intra-territoriale) seront attribuées sur des vœux larges (cf. annexe 3) qui doivent inclure la résidence professionnelle ou privée du conjoint.

Pour les agents concernés :

- justificatif du dernier séjour en COM et, le cas échéant, une copie de la décision de reconnaissance du CIMM dans une COM ;
- pour les agents s’étant déjà vus reconnaître le transfert de leur CIMM en Nouvelle-Calédonie : leur décision ministérielle ;
- pour les néotitulaires ayant effectué leur stage en Nouvelle-Calédonie et justifiant d’attaches sur le territoire : toutes pièces justifiant d’attaches en Nouvelle-Calédonie (inscription sur la liste électorale spéciale, etc.) ou toutes pièces justifiant du nombre d’années de résidence sur le territoire (certificats de scolarité, avis d’imposition, etc.) ;
- pour les agents souhaitant bénéficier de la priorité légale de mutation au titre de la reconnaissance du transfert du CIMM : un dossier complet de demande de reconnaissance du transfert de leur CIMM (courrier de demande et toutes pièces justificatives ou éléments d’appréciation pouvant être utiles à l’administration pour l’analyse des critères d’appréciation), à transmettre par mail, en un seul pdf, au plus tard le mardi 2 juin 2026 17 h (heure de Paris), à l’adresse [ce.dpe@ac-noumea.nc](mailto:ce.dpe@ac-noumea.nc) (objet du mail : Demande CIMM NOM PRÉNOM mouvement extra RS 2027).

## Annexe III – Répertoire des établissements publics d’enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au regard du type de vœu formulé – Répertoire des établissements publics d’enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au regard du type de vœu formulé

Liste des établissements publics d’enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie

Vœux larges			
Nouvelle-Calédonie	983		
Province Sud	983980	Nouméa-Grand Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Païta)	983981
		Bourail – La Foa	983982
Province Nord	983960	Côte Ouest Nord	983961
		Côte Est Nord	983962
		Koné – Pouembout – Poya	983963
		Koumac – Ouégoa	983964
		Poindimié – Touho – Hienghène	983965
		Houailou – Poindimié	983966
		Canala – Kouaoua	983967

## Vœux larges

Province des îles	983970	Lifou	983314
		Maré	983315
		Ouvéa	983320

Liste des établissements publics d'enseignement du second degré situés en province Sud de la Nouvelle-Calédonie

## Vœux précis en province Sud

Commune	Code commune	Type d'établissement	Nom de l'établissement	Code établissement
Bourail	983303	CLG	Collège Louis Leopold Djiet	9830010U
		Segpa	Segpa Louis Leopold Djiet	9830435F
Dumbéa	983305	LGT	Lycée Dick Ukeiwë	9830557N
		CLG	Collège Francis Carco	9830474Y
		Segpa	Segpa Francis Carco	9830506H
		CLG	Collège Edmée Varin	9830640D
		Segpa	Segpa Edmée Varin	9830641E
		CLG	Collège Apogoti	9830698S
		CLG	Collège Jean Fayard	9830626N
		CLG	Collège de Dumbéa sur mer	9830681Y
La Foa	983313	CLG	Collège Théodore Kawa Braïno	9830009T
		CIO	CIO – Antenne de la Foa	9830552H
		ALP	ALP Théodore Kawa Braïno	9830509L
Mont-Dore	983317	CLG	Collège de Boulari	9830384A
		Segpa	Segpa de Boulari	9830436G
		CLG	Collège de Plum	9830624L
		LPO	Lycée du Mont-Dore	9830693L

**Vœux précis en province Sud**

Nouméa	983318	LPO	Lycée Jules Garnier	9830003L
		LGT	Lycée Lapérouse	9830002K
		LPCH	Lycée Auguste Escoffier	9830006P
		LP	Lycée Pétro Attiti	9830306R
		CLG	Collège Georges Baudoux	9830004M
		CLG	Collège de Kaméré	9830524C
		CLG	Collège Jean Lèques	9830356V
		Segpa	Segpa de Magenta	9830385B
		CLG	Collège Jean Mariotti	9830277J
		CLG	Collège François Ollivaud	9830625M
		Segpa	Segpa des Portes de Fer	9830627P
		CLG	Collège de Normandie	9830538T
		Segpa	Segpa de Normandie	9830628R
		CLG	Collège Tuband	9830649N
Païta	983321	CLG	Collège Louise Michel	9830616C
		CLG	Collège Gabriel Païta	9830656W
Yaté	983332	CLG	Collège de Yaté	9830477B
Thio	983329	CLG	Collège La Colline	9830355U
Lycées de Nouméa Grand Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont- Dore, Païta)	983018ZL			
Collèges de Nouméa-Grand Nouméa (Nouméa, Dumbéa, Mont- Dore, Païta)	983017ZC			

### Vœux précis en province des îles

Commune	Code commune	Type d'établissement	Nom de l'établissement	Code établissement
Lifou	983314	LPO	Lycée Williama Haudra	9830483H
		CLG	Collège Laura Boula	9830357W
		Segpa	Segpa Laura Boula	9830608U
Ouvéa	983320	CLG	Collège Shea Tiaou	9830639C
Maré	983315	CLG	Collège de la Roche	9830482G
		Segpa	Segpa de la Roche	9830502D
		CLG	Collège de Tadine	9830414H

Liste des établissements publics d'enseignement du second degré situés en province Nord de la Nouvelle-Calédonie

### Vœux précis en province Nord

Commune	Code commune	Type d'établissement	Nom de l'établissement	Code établissement
Canala	983304	CLG	Collège de Canala	9830419N
Kouaoua	983333	Annexe	Annexe de Kouaoua	9830492T
Hienghène	983307	CLG	Collège Paï-Kaleone	9830522A
Houailou	983308	CLG	Collège de Wani	9830418M
		Segpa	Segpa de Wani	9830631U
Koné	983311	CLG	Collège de Koné	9830278K
		Segpa	Segpa de Koné	983692K
		CIO	CIO – Antenne de Koné	9830553J
		CLG	Collège de Païamboué	9830691J
Pouembout	983325	LPO	Lycée Michel Rocard	9830635Y

## Vœux précis en province Nord

Poya	983327	CLG	Collège Essaü Voudjo	9830493U
Koumac	983312	CLG	Collège de Koumac	9830007R
		Segpa	Segpa de Koumac	9830503E
		ALP	ALP de Koumac	9830515T
Ouégoa	983319	CLG	Collège de Ouégoa	9830632V
Touho	983330	LP	Lycée Augustin Ty	9830460H
Poindimié	983322	LGT	Lycée Antoine Kela	9830507J
		CLG	Collège Raymond Vauthier	9830008S
		Segpa	Segpa Raymond Vauthier	9830498Z
		CIO	CIO – Antenne de Poindimié	9830442N

## Conseils, comités, commissions

### **Nomination au comité de sélection prévu à l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de sélection pour le recrutement aux emplois de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**

NOR : MENI2608723A

→ Arrêté du 27-3-2026

MEN – MESRE – MSJVA – IGÉSR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 27 mars 2026 :

Est nommé personnalité qualifiée justifiant de compétences dans les domaines d'attribution des ministres chargés de l'éducation, du sport et de la recherche n'occupant pas d'emploi dans le service de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, au sens du 3° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 :

- le secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'espace, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, ou l'un de ses représentants.

Sont nommés personnalités qualifiées justifiant de compétences en matière de ressources humaines, occupant un emploi ne relevant pas de l'autorité des ministres chargés de l'éducation, du sport et de la recherche, au sens du 4° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023, susceptibles de participer aux comités de sélection de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :

- Nicolas Chapon, contrôleur général des armées ;
- Fabienne Chol, directrice des ressources humaines de la région Île-de-France ;
- Noël Corbin, chef de l'Inspection générale des affaires culturelles ;
- Emmanuel Giannesini, conseiller maître à la Cour des comptes ;
- Selma Mahfouz, inspectrice générale des finances ;
- Stéphane Noël, chef de l'Inspection générale de la justice.

L'arrêté du 25 juillet 2025 portant nomination au comité de sélection prévu à l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de sélection pour le recrutement aux emplois de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est abrogé.